

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 31 MAI 2019

N° 2019-05-25

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un mai à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 15</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 10 Total (mini 19) : 27</p> <p>Quorum atteint</p>

Délégués présents(es)

1 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Claude AURIAS

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)

Pierre COMBES

13 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valéry LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Éric RICHARD à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Pierre-Yves BOCHATON à Dominique GUEYTTE, Mounir AARAB à Valéry LIOTAUD, Jacqueline BOUYAC à Henriette MARTINEZ,

Délégués excusés

Eliane BARREILLE, Myriam HUGUES

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Madame Henriette MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du CEDER

Le Président expose,

Depuis de nombreuses années, le CEDER assure, sur le territoire de la Drôme provençale et du Haut-Vaucluse, des missions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement autour de la transition énergétique en partenariat avec les acteurs locaux.

Une convention cadre signée depuis 2015 entre le Parc et le CEDER ambitionne de poursuivre les objectifs suivants :

- Promotion de la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Accompagnement à l'émergence et à la réalisation de projets innovants liés à la maîtrise des consommations d'énergie et à la production d'énergies renouvelables ;
- Promotion et accompagnement à l'utilisation et au développement d'éco-matériaux et de filières locales de production ;
- Anticipation et adaptation aux effets du changement climatique ;
- Encouragement et accompagnement des projets participatifs et coopératifs de production d'énergie renouvelable ;
- Sensibilisation et accompagnement à l'éco-consommation et aux éco-gestes (gestion de la ressource en eau, mobilité, organisation de défis, etc.).

Afin de renforcer ses actions et mettre en synergie les forces du territoire sur ces thèmes, le CEDER propose d'ouvrir son Conseil d'Administration (CA) pour intégrer les collectivités locales et partenaires techniques dans sa gouvernance.

Le CEDER propose donc au syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales de siéger au sein de son CA en tant que membre d'honneur.

Le Président propose de répondre favorablement à cette proposition et de nommer Marc GUERIN comme représentant du Parc au sein du Conseil d'Administration du CEDER.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Désigne** Marc GUERIN pour siéger au Conseil d'Administration du CEDER
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS